



## Aidants: une charge et un isolement accentués par la crise sanitaire



Onze millions d'aidants s'occupent d'un proche dépendant. Avec la crise sanitaire, certains ont dû prendre un parent à domicile. 272282775/amazing studio - stock.adobe.com

Un an après sa création, le nouveau congé de proche aidant indemnisé peine encore à s'imposer.

*«J'ai fini par effectuer de plus en plus de soins moi-même, à la maison, au lieu d'aller aux urgences.»* À 59 ans, Christine accompagne son mari, atteint par la maladie de Charcot depuis douze ans. Malgré le fauteuil roulant et le respirateur, elle a essayé pendant des années de lui assurer une *«vie la plus normale possible»*. Il y a quatre mois, elle a finalement dû démissionner de son emploi. *«Ce n'était pas mon choix de devenir une soignante, mais je le suis devenue au fil de temps. Je sais changer une canule de trachéotomie, je réalise des soins infirmiers auxquels je ne suis absolument pas préparée. Je consulte des vidéos sur internet pour m'informer et mon mari me guide»*, décrit-elle.

Le dimanche

Religions, laïcité, spiritualité, à retrouver dans la lettre de Jean-Marie Guénois.

Christine fait partie des 11 millions d'aidants qui s'occupent d'un proche ou d'un membre de leur famille. Si leur nombre est toujours aussi important que l'année dernière, leur rôle a été bouleversé par la crise sanitaire ou

[Visualiser l'article](#)

par le manque de soutiens humains. «*La difficulté à trouver ces aides pour des personnes très dépendantes m'a obligée à m'investir de plus en plus dans ce rôle*», rapporte Christine.

En raison de la fermeture de services hospitaliers, d'accueil de jour pour personnes âgées ou de centres de prise en charge, certains aidants ont dû reprendre leur proche à domicile. «*Cette période a fait peser encore plus de poids sur les épaules des aidants*. Dès que le tissu social se fragilise, la charge se reporte sur eux», dénonce Morgane Hiron, déléguée générale du collectif Je t'aide. «*On observe un phénomène de glissement vers le soin. Poser une sonde, faire un pansement, pratiquer des injections... Nombre d'entre eux ont dû réaliser des gestes médicaux sans y être formés. Ce rôle accroît leur inquiétude et leur fatigue, car ils s'investissent encore davantage et ont peur de mal faire.*» Neuf aidants sur dix (91 %) assurent au moins une mission relevant du rôle de soignant, pointe une étude Ipsos réalisée pour la Macif. Une situation accrue par la pénurie de services d'accompagnement dans certains territoires.

Cette période a fait peser encore plus de poids sur les épaules des aidants

Morgane Hiron, déléguée générale du Collectif Je t'Aide

Qu'il s'occupe d'un parent devenu dépendant, d'un enfant handicapé ou d'un conjoint malade, un aidant sur deux se sent aujourd'hui «*isolé*» ou «*démuni*», selon le septième baromètre de la fondation April, réalisé avec BVA à l'occasion de la Journée nationale des aidants, ce 6 octobre. «*La crise a amplifié leurs vulnérabilités. 51 % des salariés aidants déclaraient souffrir d'isolement en mai 2021 contre 27 % en décembre 2020*», abonde la dernière étude de l'Observatoire des salariés aidants de Malakoff Humanis.

En 2020, un premier pas a cependant permis de mieux reconnaître le statut des aidants et leur rôle de pilier de la solidarité nationale. Le 30 septembre dernier, un congé proche aidant indemnisé a été lancé pour permettre aux actifs d'accompagner un proche. Ce congé indemnisé via une allocation journalière (AJPA) n'a cependant pas encore réussi à s'imposer. En un an, seulement 5000 congés aidant ont été enregistrés. «*Un démarrage progressif*, reconnaît-on au cabinet de Brigitte Bourguignon, la ministre déléguée à l'Autonomie. *Il y a une méconnaissance du dispositif dans une année perturbée par la crise sanitaire. Le télétravail et le chômage partiel ont par ailleurs concurrencé ce congé, car les salariés avaient plus de latitude pour s'organiser*», souligne l'entourage de la ministre. En entreprise, le sujet serait encore «*trop tabou*». Le ministère vient donc de confier une mission à la Plateforme RSE pour encourager les entreprises à se mobiliser en faveur des salariés aidants.

Les critères d'obtention de ce congé - un niveau de dépendance élevé ou un handicap avec taux d'incapacité supérieur à 80 % pour le proche aidé - sont «*trop restrictifs*», dénonce le collectif Je t'aide. Son indemnisation (52,13 euros par jour pour une personne seule) est également jugée «*trop faible*». «*C'est un joker que l'on n'ose pas utiliser, car on se dit que ce n'est jamais le bon moment*», ajoute Morgane Hiron. «*Nous avons aussi eu des retours de personnes qui avaient demandé ce congé, mais leur proche aidé était mort avant même qu'elles aient pu l'obtenir.*» Du côté du gouvernement, une amélioration du processus administratif des demandes, notamment pour mieux répondre à des situations urgentes, est dans les tuyaux.